



<b>FORMULAIRE ET CONTRAT D'ABONNEMENT CARTE DE SAISON 2022-2023</b> <b>Parc régional de Val-D'Irène</b>	Nouvel abonnement (transmettre photo(s))	Renouvellement

**Veillez nous fournir toutes les informations nécessaires afin de compléter votre contrat d'abonnement.**

Nom		Prénom	
No. de tél (rés.)		No. de tél (travail)	
No. de cellulaire		**Adresse courriel	
Adresse postale		Ville et province	
Code postal		Date de naissance	

**Membres de la famille inclus (s'il y a lieu) :**

Nom		Prénom		Date naissance	
Nom		Prénom		Date naissance	
Nom		Prénom		Date naissance	
Nom		Prénom		Date naissance	
Nom		Prénom		Date naissance	
Nom		Prénom		Date naissance	

**ATTENTION ! Seuls les enfants(moins de 18 ans) et étudiants(preuve d'études requise) âgés de 24 ans et moins à charge peuvent être inclus. PREUVE DE DOMICILE EXIGÉE.**

**Photo: Si vous désirez changer de photo, vous devez le faire depuis votre profil sur la billetterie en ligne <https://valdi.logikpos.ca/ticketing.aspx>. IMPORTANT: Si vous n'avez pas encore de profil (pas de carte de saison lors de la saison 21-22) et que vous compléter votre demande d'abonnement par formulaire(pasenligne), VOUS DEVEZ fournir une photo de chaque membre de la carte de saison par courriel au [billetterie@valdi.ski](mailto:billetterie@valdi.ski).**

## **CONDITIONS ET CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE**

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne. Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports.

Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais en hors-piste ou sur des pistes fermées.

-La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

-Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

-Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité.

-L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en acceptant les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant desdits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaques de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;

- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments; :

- l'utilisation des remontées mécaniques;

- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage également à respecter les normes sanitaires mises en vigueur par le gouvernement et /ou le Parc régional de Val-D'Irène.

Le présent contrat donnant lieu au présent billet de remontée mécanique (ou le présent contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du présent billet de remontée mécanique de même que l'émetteur (ou les parties) conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Rimouski, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontée mécanique a été émis.

Aucun remboursement ni échange pour tous billets ou carte de saison. Si vous perdez votre carte de saison, des frais de 25,00\$ seront chargés pour l'impression d'une nouvelle carte. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

An English version is available upon request.

- Je m'engage, moi, ainsi que toutes les personnes incluses dans cet abonnement s'il y a lieu, par la présente, à respecter les conditions ci-dessus, le code de conduite et le règlement de lamontagne et du présent contrat d'abonnement. (Cochez cette case :)

- Dans le cas des autres abonnés inclus dans ce formulaire s'il y a lieu, je certifie leur avoir transmis les conditions et le code de conduite en montagne et je confirme leurs acceptations. (Cochez cette case :)

Souhaitez-vous obtenir un casier? Cochez votre préférence. * Selon les disponibilités Dans le cas d'un renouvellement, inscrivez le numéro de casier que vous avez déjà #: _____ Aviez-vous un crédit à votre compte? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Casier chalet (107 \$ + txs = 123.02\$)	Casier hébergement 65,25 \$ + txs = 75.02\$)
--	--	--	---

**\*IMPORTANT\* LE CASIER EST LOUÉ POUR LA SAISON D'HIVER 2022-2023 ET DEVRA ÊTRE VIDÉ AU PLUS TARD LE 15 NOVEMBRE 2023 VOUS AVEZ JUSQU'AU 15 NOVEMBRE À CHAQUE ANNÉE POUR RENOUELER VOTRE CASIER, APRÈS CETTE DATE, LE CONTENU SERA ENTREPOSÉ À VOS FRAIS.**

### Facturation

Description du produit	Prix vente	Prix prévente	Qtée	Total
Carte de saison 0-5 ans	10.00\$	10.00\$		
Carte de saison 6-13 ans	350.86\$	292.38\$		
Carte de saison 14-24 ans étudiant (carte étudiante obligatoire)	464.44\$	385.72\$		
Carte de saison adulte	590.39\$	492.55\$		
Carte de saison 65 ans et plus	521.79\$	434.08\$		
Carte de saison Familiale 1 (1 adulte avec ses enfants)	1 186.40\$	1 028.97\$		
Carte de saison Familiale 2 (2 adultes avec 1 enfant)	1 319.10\$	1 145.92\$		
Carte de saison Familiale 3 (2 adultes avec leurs enfants)	1 450.67\$	1 260.63\$		
Casier chalet * Selon les disponibilités	107.00\$	107.00\$		
Casier hébergement	65.25\$	65.25\$		
Je désire contribuer à l'entretien des services suivants :	25.00\$	25.00\$		
<input type="checkbox"/> Zone blanche <input type="checkbox"/> Ski de fond <input type="checkbox"/> Raquette				
			Sous-total :	
			T.P.S (5%)	
			T.V.Q (9.975%)	
			<b>Total à payer</b>	

T.P.S. : 894386580

T.V.Q. : 1019784904

**Premier versement obligatoire à la signature du contrat.**

**(Premier versement exigé avant le 14 novembre 2022 pour bénéficier du tarif prévente)**

Mode de paiement choisi :  chèques postdatés  Prélèvements carte de crédit  comptant ou interact

Date des chèques postdatés ou des prélèvements sur cartes de crédit : 17-10-2022 / 15-11-2022 / 15-12-2022 et 16-01-2023. \*La carte de saison doit être payée entièrement au plus tard le 16 janvier 2023.

# Carte de crédit: \_\_\_\_\_ Exp : \_\_\_\_\_ CVC ( ) \_\_\_\_\_

Nombre de versements demandés selon les dates indiquées :

J'autorise, par la présente, le Parc Régional de Val-d'Irène à prélever sur ma carte de crédit le montant du présent contrat selon le nombre de versements indiqués et aux dates préétablies, excepté pour le premier versement qui sera prélevé dès la réception du présent contrat:

Comptant (\*N.B. **Aucun abonnement ne sera remis dans le cas d'un paiement comptant incomplet**)

Signature du responsable et payeur: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**\* AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION**